

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE - SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITES CARACTERES (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 25040117100013

POSTE COMPTABLE : paierie departementale

**M. 14**



**Budget primitif (projet de budget)**

**voté par nature**

**BUDGET : SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITES CARACTERES (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCL, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	20
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	21
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	22
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	23

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	24

## SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITÉS CARACTERES - SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITÉS CARACTERES - BP (projet de budget) - 2023

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITES CARACTERES SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITES CARACTERES	BP (projet de budget) 2023
------------	--	-------------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	I
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0,00	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	80,13 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	178,91 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	52 053,66	33 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 19 053,66
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>52 053,66</b>	<b>52 053,66</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	261 039,76	50 661,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 210 378,76
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>261 039,76</b>	<b>261 039,76</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>313 093,42</b>	<b>313 093,42</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	53 000,00	0,00	19 790,00	0,00	19 790,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>53 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 790,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 790,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	27 294,90	0,00	5 191,40	0,00	5 191,40
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	419,88		1 461,26	0,00	1 461,26
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>80 714,78</b>	<b>0,00</b>	<b>26 442,66</b>	<b>0,00</b>	<b>26 442,66</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	25 611,00		25 611,00	0,00	25 611,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>25 611,00</b>		<b>25 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 611,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>106 325,78</b>	<b>0,00</b>	<b>52 053,66</b>	<b>0,00</b>	<b>52 053,66</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>52 053,66</b>
--	------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	40 800,00	0,00	33 000,00	0,00	33 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>40 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>40 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>40 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>19 053,66</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>52 053,66</b>
--	------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>25 611,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

**SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITES CARACTERES - SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITES CARACTERES - BP (projet de budget) - 2023**

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	0,00	44 040,00	0,00	44 040,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 040,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 040,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	189 378,76		201 999,76	0,00	201 999,76
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>189 378,76</b>	<b>0,00</b>	<b>201 999,76</b>	<b>0,00</b>	<b>201 999,76</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>219 378,76</b>	<b>0,00</b>	<b>261 039,76</b>	<b>0,00</b>	<b>261 039,76</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>219 378,76</b>	<b>0,00</b>	<b>261 039,76</b>	<b>0,00</b>	<b>261 039,76</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>261 039,76</b>
---	-------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 000,00	0,00	25 050,00	0,00	25 050,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 050,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 050,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	25 611,00		25 611,00	0,00	25 611,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>25 611,00</b>		<b>25 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 611,00</b>

SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITES CARACTERES - SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITES CARACTERES - BP (projet de budget) - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	34 611,00	0,00	50 661,00	0,00	50 661,00

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	210 378,76
--	------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	261 039,76
---	------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	25 611,00
--	-----------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	19 790,00		19 790,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 191,40	0,00	5 191,40
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	25 611,00	25 611,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 461,26		1 461,26
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>26 442,66</b>	<b>25 611,00</b>	<b>52 053,66</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>52 053,66</b>
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	44 040,00	0,00	44 040,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	15 000,00	0,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	201 999,76		201 999,76
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>261 039,76</b>	<b>0,00</b>	<b>261 039,76</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>261 039,76</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	33 000,00		33 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>33 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>19 053,66</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>52 053,66</b>
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	25 050,00	0,00	25 050,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		25 611,00	25 611,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>25 050,00</b>	<b>25 611,00</b>	<b>50 661,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>210 378,76</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>261 039,76</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>53 000,00</b>	<b>19 790,00</b>	<b>0,00</b>
6156	Maintenance	1 100,00	1 100,00	0,00
6161	Multirisques	650,00	800,00	0,00
617	Etudes et recherches	7 200,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 800,00	3 000,00	0,00
6226	Honoraires	2 500,00	1 000,00	0,00
6228	Divers	2 550,00	1 200,00	0,00
6237	Publications	29 000,00	11 490,00	0,00
6238	Divers	3 500,00	1 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	3 500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	200,00	200,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>53 000,00</b>	<b>19 790,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>27 294,90</b>	<b>5 191,40</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	23 264,34	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	4 030,56	5 191,40	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>419,88</b>	<b>1 461,26</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>80 714,78</b>	<b>26 442,66</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	25 611,00	25 611,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>106 325,78</b>	<b>52 053,66</b>	<b>0,00</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-----------------------------------	-------------

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>52 053,66</b>
---	--	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre de dépenses d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	40 800,00	33 000,00	0,00
74718	Autres participations Etat	3 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	13 800,00	15 000,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	12 000,00	15 000,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	12 000,00	3 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		40 800,00	33 000,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a+b+c+d		40 800,00	33 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		40 800,00	33 000,00	0,00

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>19 053,66</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>52 053,66</b>
--	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>15 000,00</b>	<b>44 040,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	29 040,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	15 000,00	15 000,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 000,00	15 000,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>30 000,00</b>	<b>59 040,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	189 378,76	201 999,76	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>189 378,76</b>	<b>201 999,76</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>219 378,76</b>	<b>261 039,76</b>	<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées (9)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>219 378,76</b>	<b>261 039,76</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>261 039,76</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 000,00	25 050,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	14 250,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	1 800,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	9 000,00	9 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>9 000,00</b>	<b>25 050,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>9 000,00</b>	<b>25 050,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	25 611,00	25 611,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	924,00	924,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	24 687,00	24 687,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>34 611,00</b>	<b>50 661,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>210 378,76</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>261 039,76</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Sub. Equip. Droit privé - Bât et instal.	30	01/01/2000
L	Sub. Equipement communes - Bât et Instal	30	01/01/2000
L	Logiciels	2	23/03/2021
L	Matériels classiques	7	23/03/2021
L	Matériel informatique	3	23/03/2021

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>201 999,76</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>201 999,76</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	201 999,76	0,00
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>201 999,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>201 999,76</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>25 611,00</b>	<b>III</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent <sup>o</sup> invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>25 611,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	924,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	24 687,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat <sup>o</sup> immobilisations		
39...	Prov. dépréciat <sup>o</sup> des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
021	Virement de la sect <sup>o</sup> de fonctionnement	0,00	0,00
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>25 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>210 378,76</b>	<b>0,00</b>	<b>235 989,76</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b>
	<b>201 999,76</b>
	<b>235 989,76</b>
	<b>33 990,00</b>

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
 (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.  
 (6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV</b>
<b>A9</b>
<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>
<b>A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

9 - MARS 2023

Le Président du Syndicat Mixte  
des Villages et Cités de Caractère,

**Alain DELSAUX**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

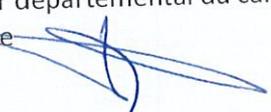
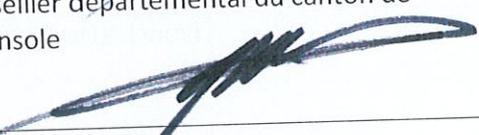
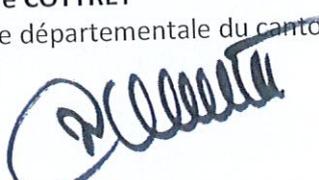
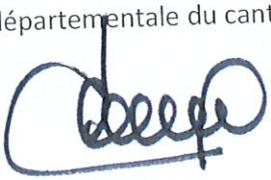
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Comité Syndical du JEUDI 9 MARS 2023

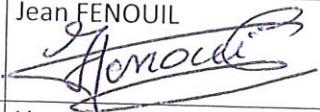
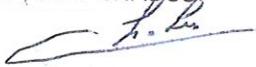
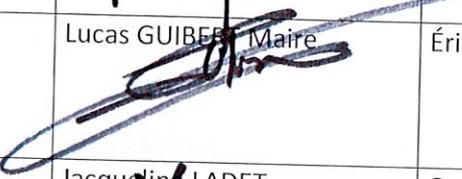
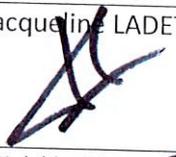
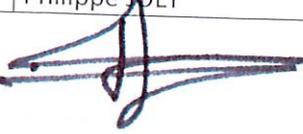
**EMARGEMENT BUDGET 2023**

Les membres :

**1 – Conseil départemental**

Titulaires	Suppléant
<p><b>M. Alain DELSAUX</b> Conseiller départemental du canton de Castellane</p> 	<p><b>M. Michel DALMASSO</b> Conseiller départemental du canton de Forcalquier</p>
<p><b>M. Marcel GOSSA</b> Conseiller départemental du canton de Valensole</p> 	<p><b>M. Claude BONDIL</b> Conseiller départemental du canton de Riez</p>
<p><b>M. Jacques BRES</b> Conseiller départemental du canton de Manosque 1</p>	<p><b>Mme Stéphanie COLOMERO</b> Conseillère départementale du canton de Manosque 1</p>
<p><b>M. Michèle COTTRET</b> Conseillère départementale du canton de Valensole</p> 	<p><b>M. Jean-Michel TRON</b> Conseillère départementale du canton de Barcelonnette</p>
<p><b>Mme Elisabeth JACQUES</b> Conseillère départementale du canton de Barcelonnette</p>	<p><b>Mme Magali SURLE-GIRIEUD</b> Conseillère départementale du canton de Castellane</p>
<p><b>M. Robert GAY</b> Conseillère départementale du canton de Sisteron</p> 	<p><b>Mme Isabelle MORINEAUD</b> Conseillère départementale du canton de Sisteron</p>

2 - Communes

Communes	Délégué titulaire	Délégué suppléant (voix délibérative si titulaire absent)	Expert (sans voix délibérative)
ANNOT	Jean FENOUIL 	Catherine BARRE MONGE	Jean MAZZOLI 
CASTELLANE	Line TILLEMANN <b>exc</b>	Anne Cécile GINESTE <b>exc</b>	Pauline OLIVEIRA (délibération du 9/3/2021)
COLMARS LES ALPES	Laurence ROBION LE PORT	Aline MARENGO 	
CRUIS	Jean Pierre CHABUS 	Monique QUER 	Alain TROUCHET
DAUPHIN	Maïc PATIMO 	Thierry RICHARME	X
ENTREVAUX	Lucas GUIBERN Maire 	Éric BONIFASSI	Franck ROUGEAUD
LURS	Jacqueline LADET 	Geneviève HAMOT 	X
MANE	Michèle RIEMANN 	Gérald BACHASSON	Olivier HENRY
MONTFURON	Pierre FISCHER MAIRE 		
MOUSTIERS SAINTE MARIE	Robert BOXBERGER 	Joël BUZZI	X
RIEZ	Claude ARNAUD 	Isabelle GIORDANENGO	Valérie PERNIN
SAINT MARTIN DE BROMES	Jean-Michel BOUGE	Lucie GOSSMANN	Laurence DEPIEDS- MATHERON Maire
SAINT MICHEL	Magali GRANIER	Philippe JOLY 	

L'OBSERVATOIRE			
SEYNE	Laurent PASCAL Maire 	Alain PASTRE	André SAVORNIN
SIMIANE LA ROTONDE	Bernard CAVALLO 	Gilbert EL KAIM	X

Statuts SMVCC délibérés en CS du 28/11/2022

Arrêté préfectoral N° 2022-364-008 du 30/12/2022

**DOUBLE QUORUM : 11 PERSONNES VOTANTS REPRESENTANT 16 VOIX EXPRIMÉES**

*Elu des communes : 1 voix*

*Elu du CD04 : 3 voix*





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE - SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITES CARACTERES (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 25040117100013

POSTE COMPTABLE : ~~paierie departementale~~

**M 14**



**Compte administratif**  
 **voté par nature**

**BUDGET : SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITES CARACTERES (3)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

### IV - Annexes (6)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	21
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	22
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	23

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITES CARACTERES SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITES CARACTERES	CA 2022
------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0,00	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	157,95 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE(1)**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	82 472,12	G	36 000,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	25 611,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	65 525,78
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	184 767,76
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	82 472,12	= G+H+I+J	311 904,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	82 472,12	= G+I+K	101 525,78
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	210 378,76
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	82 472,12	= G+H+I+J+K+L	311 904,54

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	53 000,00	29 566,22	0,00	0,00	23 433,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>53 000,00</b>	<b>29 566,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 433,78</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	27 294,90	27 294,90	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	419,88				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>80 714,78</b>	<b>56 861,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 853,66</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	25 611,00	25 611,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>106 325,78</b>	<b>82 472,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 853,66</b>
<b>Pour information</b>		(3) 0,00				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	40 800,00	36 000,00	0,00	0,00	4 800,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>40 800,00</b>	<b>36 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 800,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>40 800,00</b>	<b>36 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 800,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>40 800,00</b>	<b>36 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 800,00</b>
<b>Pour information</b>		(3) 65 525,78				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	189 378,76			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>189 378,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>189 378,76</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>219 378,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>219 378,76</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>219 378,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>219 378,76</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	25 611,00	25 611,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>34 611,00</b>	<b>25 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>

**SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITES CARACTERES - SYNDICAT MIXTE VILLAGES CITES CARACTERES - CA - 2022**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) <b>184 767,76</b>			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	29 566,22		29 566,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	27 294,90	0,00	27 294,90
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	25 611,00	25 611,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>56 861,12</b>	<b>25 611,00</b>	<b>82 472,12</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	36 000,00		36 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>36 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 000,00</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>65 525,78</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		25 611,00	25 611,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>184 767,76</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>53 000,00</b>	<b>29 566,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 433,78</b>
6156	Maintenance	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
6161	Multirisques	650,00	622,66	0,00	0,00	27,34
617	Etudes et recherches	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 800,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
6226	Honoraires	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6228	Divers	2 550,00	1 200,00	0,00	0,00	1 350,00
6237	Publications	29 000,00	25 291,78	0,00	0,00	3 708,22
6238	Divers	3 500,00	2 251,78	0,00	0,00	1 248,22
6251	Voyages et déplacements	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>53 000,00</b>	<b>29 566,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 433,78</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>27 294,90</b>	<b>27 294,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	23 264,34	23 264,34	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	4 030,56	4 030,56	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>419,88</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>80 714,78</b>	<b>56 861,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 853,66</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>			<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	25 611,00	25 611,00			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>106 325,78</b>	<b>82 472,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 853,66</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>						<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>						<b>A2</b>
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	40 800,00	36 000,00	0,00	0,00	4 800,00
74718	Autres participations Etat	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
7473	Participat° Départements	13 800,00	12 000,00	0,00	0,00	1 800,00
74741	Participat° Communes du GFP	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>40 800,00</b>	<b>36 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 800,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>40 800,00</b>	<b>36 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 800,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>40 800,00</b>	<b>36 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 800,00</b>
<b>Pour information</b>		<b>65 525,78</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2051	Concessions, droits similaires	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	189 378,76			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>189 378,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>189 378,76</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>219 378,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>219 378,76</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>219 378,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>219 378,76</b>
	<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	25 611,00	25 611,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	924,00	924,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	24 687,00	24 687,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>34 611,00</b>	<b>25 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>184 767,76</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Sub. Equip. Droit privé - Bât et instal.	30	01/01/2000
L	Sub. Equipement communes - Bât et Instal	30	01/01/2000
L	Logiciels	2	23/03/2021
L	Matériels classiques	7	23/03/2021
L	Matériel informatique	3	23/03/2021

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>189 378,76</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>189 378,76</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	189 378,76	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	924,00	924,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	24 687,00	24 687,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>25 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 767,76</b>	<b>0,00</b>	<b>210 378,76</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 210 378,76</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) 210 378,76</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A10.1</b>

**A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A10.2</b>

**A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le **9 - MARS 2023**

**Le Président du Syndicat Mixte  
des Villages et Cités de Caractère,**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

**Alain DELSAUX**



Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

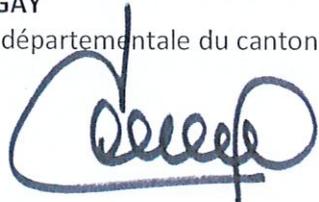


Comité Syndical du JEUDI 9 MARS 2023

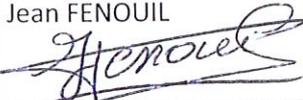
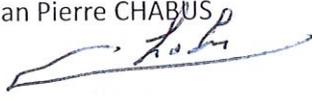
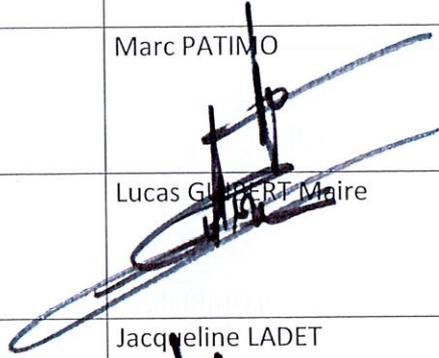
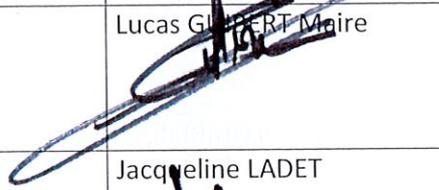
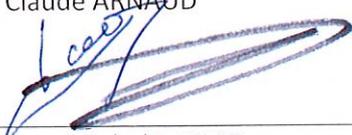
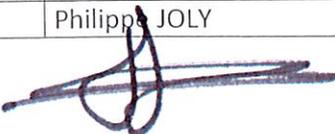
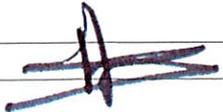
**EMARGEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Les membres :

**1 – Conseil départemental**

Titulaires	Suppléant
<p><b>M. Alain DELSAUX</b> Conseiller départemental du canton de Castellane</p> 	<p><b>M. Michel DALMASSO</b> Conseiller départemental du canton de Forcalquier</p>
<p><b>M. Marcel GOSSA</b> Conseiller départemental du canton de Valensole</p> 	<p><b>M. Claude BONDIL</b> Conseiller départemental du canton de Riez</p>
<p><b>M. Jacques BRES</b> Conseiller départemental du canton de Manosque 1</p>	<p><b>Mme Stéphanie COLOMERO</b> Conseillère départementale du canton de Manosque 1</p>
<p><b>M. Michèle COTTRET</b> Conseillère départementale du canton de Valensole</p> 	<p><b>M. Jean-Michel TRON</b> Conseillère départementale du canton de Barcelonnette</p>
<p><b>Mme Elisabeth JACQUES</b> Conseillère départementale du canton de Barcelonnette</p>	<p><b>Mme Magali SURLE-GIRIEUD</b> Conseillère départementale du canton de Castellane</p>
<p><b>M. Robert GAY</b> Conseillère départementale du canton de Sisteron</p> 	<p><b>Mme Isabelle MORINEAUD</b> Conseillère départementale du canton de Sisteron</p>

2 – Communes

Communes	Délégué titulaire	Délégué suppléant (voix délibérative si titulaire absent)	Expert (sans voix délibérative)
ANNOT	Jean FENOUIL 	Catherine BARRE MONGE	Jean MAZZOLI 
CASTELLANE	Liñe TILLEMANN <b>excusé</b>	Anne Cécile GINESTE <b>excusé</b>	Pauline OLIVEIRA (délibération du 9/3/2021) 
COLMARS LES ALPES	Laurence ROBION LE PORT	Aline MARENGO 	J. ROUVIER 
CRUIS	Jean Pierre CHABUS 	Monique QUER 	Alain TROUCHET
DAUPHIN	Marc PATIMO 	Thierry RICARME	X
ENTREVAUX	Lucas GLUBERT Maire 	Éric BONIFASSI	Franck ROUGEAUD
LURS	Jacqueline LADET 	Geneviève HAMOT 	X
MANE	Michèle RIEMANN 	Gérald BACHASSON	Olivier HENRY
MONTFURON	Pierre FISCHER MAIRE <b>excusé</b> 		
MOUSTIERS SAINTE MARIE	Robert BOXBERGER 	Joël BUZZI	X
RIEZ	Claude ARNAUD 	Isabelle GIORDANENGO	Valérie PERNIN
SAINT MARTIN DE BROMES	Jean-Michel BOUGE	Lucie GOSSMANN	Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire
SAINT MICHEL	Magali GRANIER	Philippe JOLY 	

L'OBSERVATOIRE			
SEYNE	Laurent PASCAL Maire 	Alain PASTRE	André SAVORNIN
SIMIANE LA ROTONDE	Bernard CAVALLO 	Gilbert EL KAIM	X

Statuts SMVCC délibérés en CS du 28/11/2022

Arrêté préfectoral N° 2022-364-008 du 30/12/2022

**DOUBLE QUORUM : 11 PERSONNES VOTANTS REPRESENTANT 16 VOIX EXPRIMÉES**

*Elu des communes : 1 voix*

*Elu du CD04 : 3 voix*





**S.M. VILLAGES CITES CARACTERE  
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION  
EXERCICE 2022**

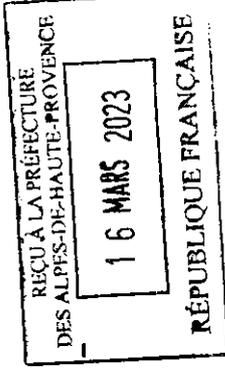
PRÉSENTÉ À  
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M Jean-Mikhaël GASPARD

004090 SGC DIGNE-LES-BAINS

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2022 AU 20/02/2023

Population 11677  
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h  
Voté par Nature



**SOMMAIRE**

**Le Compte de Gestion sur Chiffres**

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
1 Bilan synthétique .....	Etat I-1 4
2 Bilan .....	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif .....	
2.2 Bilan Passif .....	
3 Compte de résultat synthétique .....	Etat I-3 13
4 Compte de résultat .....	Etat I-4 14
5 Annexe .....	18
Etats des opérations pour compte de tiers .....	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution .....	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits .....	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations .....	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	32
1 Balance des comptes .....	Etat III-1 33
2 Situation des valeurs inactives .....	Etat III-2 40
4EME PARTIE : Page des signatures .....	41

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

ACTIF NET (1)	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	612,86	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	825,32
Constructions		Réserves	-2,08
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	65,53
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-46,47
Autres immobilisations corporelles			
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>		Subventions transférables	
Immobilisations financières		Subventions non transférables	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>612,86</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
Stocks		Autres fonds propres	
Créances	63,00	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>842,29</b>
Valeurs mobilières de placement		<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Disponibilités	170,63	Dettes financières à long terme	
Autres actifs circulant		Fournisseurs (2)	1,20
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>233,63</b>	Autres dettes à court terme	3,00
Comptes de régularisations		Total dettes à court terme	4,20
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>846,49</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>4,20</b>
		Comptes de régularisations	
		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>846,49</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

**BILAN (en Euros)**

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

	ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	768 527,02	155 671,00	612 856,02	638 467,02
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	768 527,02	155 671,00	612 856,02	638 467,02

### BILAN (en Euros)

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

	ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	IMMOBILISE SUITE				
	ACTIF				
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct recues au titre d'affectation				
	Construct sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
	REPORT				
	<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>	<b>768 527,02</b>	<b>155 671,00</b>	<b>612 856,02</b>	<b>638 467,02</b>

**BILAN (en Euros)**

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
ACTIF CIRCULANT			NET
Production autre que terrains			
Autres stocks			
Redevables et comptes rattachés			
Créanc irrécouv adm par juge des cptes	3 000,00		3 000,00
Créances sur l'Etat et collec publiques			
Créances sur BA CCAS et CDE rattachées			
Opérations pour le compte de tiers			
Autres créances	60 000,00		60 000,00
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Avances de trésorerie	170 632,42		170 632,42
Charges constatées d'avance			
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>	<b>233 632,42</b>		<b>233 632,42</b>
			<b>83 264,34</b>
			<b>169 398,20</b>
			<b>252 662,54</b>



**BILAN (en Euros)**

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

	ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III</b>				
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	1 002 159,44	155 671,00	846 488,44	891 129,56

**BILAN (en Euros)**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
<b>FONDS PROPRES</b>			
	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	825 317,80	825 317,80
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves		
	Neutra amort subv equip vers		
	Report à nouveau	65 525,78	86 312,00
	Résultat de l'exercice	-46 472,12	-20 786,22
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables	-2 083,02	-2 083,02
	Droits de l'affectant		
	<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>	<b>842 288,44</b>	<b>888 750,56</b>



### BILAN (en Euros)

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2022
RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II			

**BILAN (en Euros)**

	Exercice 2021	
	Exercice 2022	
<b>PASSIF</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des étab de crédits		
Emprunts et dettes financières divers		
Crédits et lignes de trésorerie	1 200,00	
Fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes envers l'Etat et les collec publ		
Dettes envers BA CCAS et CDE rattachés		
Opérations pour le compte de tiers		
Autres dettes	3 000,00	
Fournisseurs d'immobilisations		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES TOTAL III</b>	<b>4 200,00</b>	

DETTES

### BILAN (en Euros)

Exercice 2022

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	<b>PASSIF</b>		
	Recettes à classer ou à régulariser		2 369,00
	Ecart de conversion - Passif		2 369,00
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>		891 129,56
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>		<b>846 488,44</b>	

## Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022		Exercice 2021	
Impôts et taxes perçus				
Dotations et subventions reçues		36,00		24,00
Produits des services				
Autres produits				
Transfert de charges				
Produits courants non financiers		36,00		24,00
Traitement, salaires, charges sociales				
Achats et charges externes		29,57		19,21
Participations et interventions				
Dotations aux amortissements et provisions		25,61		25,58
Autres charges				
Charges courantes non financières		55,18		44,79
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>-19,18</b>		<b>-20,79</b>
Produits courants financiers				
Charges courantes financières				
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>				
<b>RESULTAT COURANT</b>		<b>-19,18</b>		<b>-20,79</b>
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles		27,29		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-27,29</b>		
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-46,47</b>		<b>-20,79</b>

## COMPTES DE RESULTAT 2022

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS</b>		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat	36 000,00	24 000,00
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
<b>TOTAL I</b>	<b>36 000,00</b>	<b>24 000,00</b>
<b>CHARGES COURANTES NON FINANCIERES</b>		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	29 566,22	19 211,22
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob	25 611,00	25 575,00
Dot amort sur charges à répartir		

## COMPTÉ DE RESULTAT 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
<b>TOTAL II</b>	<b>55 177,22</b>	<b>44 786,22</b>
<b>A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)</b>	<b>-19 177,22</b>	<b>-20 786,22</b>
<b>PRODUITS COURANTS FINANCIERS</b>		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES COURANTES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
<b>TOTAL IV</b>		

## COMPTÉ DE RESULTAT 2022

62600 - S. M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)</b>		
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	-19 177,22	-20 786,22
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalisés (négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excec op gestion-Autres opérations	23 264,34	
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalisés (positives)transf à investist		
Charg excec op capital-Autres opérations	4 030,56	
Dotations aux amort et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>27 294,90</b>	

62600 - 'S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

POSTES	Exercice 2022		Exercice 2021	
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-27 294,90		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		36 000,00		24 000,00
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		82 472,12		44 786,22
RESULTAT DE L'EXERCICE		-46 472,12		-20 786,22



## Opérations Compte de Tiers

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

## Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

## Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RÉCETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	219 378,76	106 325,78	325 704,54
Titres de recette émis (b)	25 611,00	36 000,00	61 611,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	25 611,00	36 000,00	61 611,00
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	219 378,76	106 325,78	325 704,54
Mandats émis (f)		82 472,12	82 472,12
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		82 472,12	82 472,12
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	25 611,00	46 472,12	20 861,12
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	184 767,76		25 611,00		210 378,76
Fonctionnement	65 525,78		-46 472,12		19 053,66
<b>TOTAL I</b>	<b>250 293,54</b>		<b>-20 861,12</b>		<b>229 432,42</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>250 293,54</b>		<b>-20 861,12</b>		<b>229 432,42</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00		15 000,00				15 000,00
21	Immobilisations corporelles	15 000,00		15 000,00				15 000,00
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	189 378,76		189 378,76				189 378,76
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>219 378,76</b>		<b>219 378,76</b>				<b>219 378,76</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>219 378,76</b>		<b>219 378,76</b>				<b>219 378,76</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>219 378,76</b>		<b>219 378,76</b>				<b>219 378,76</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	
13	Subventions d'investissement	9 000,00		9 000,00				9 000,00
	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	9 000,00		9 000,00				9 000,00
	<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	9 000,00		9 000,00				9 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 611,00		25 611,00	25 611,00		25 611,00	
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	25 611,00		25 611,00	25 611,00		25 611,00	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	184 767,76		184 767,76				184 767,76
	<b>TOTAL GENERAL</b>	219 378,76		219 378,76	25 611,00		25 611,00	193 767,76

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	53 000,00		53 000,00	29 566,22		29 566,22	23 433,78
67	Charges exceptionnelles	27 294,90		27 294,90	27 294,90		27 294,90	419,88
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	419,88		419,88				
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE</b>	<b>80 714,78</b>		<b>80 714,78</b>	<b>56 861,12</b>		<b>56 861,12</b>	<b>23 853,66</b>
	<b>FONCTIONNEMENT</b>							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 611,00		25 611,00	25 611,00		25 611,00	
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE</b>	<b>25 611,00</b>		<b>25 611,00</b>	<b>25 611,00</b>		<b>25 611,00</b>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>106 325,78</b>		<b>106 325,78</b>	<b>82 472,12</b>		<b>82 472,12</b>	<b>23 853,66</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	
74	Dotations et participations	40 800,00		40 800,00	36 000,00		36 000,00	4 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 800,00</b>		<b>40 800,00</b>	<b>36 000,00</b>		<b>36 000,00</b>	<b>4 800,00</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	65 525,78		65 525,78				65 525,78
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>106 325,78</b>		<b>106 325,78</b>	<b>36 000,00</b>		<b>36 000,00</b>	<b>70 325,78</b>

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28041482	Bâtiments et installations	924,00		924,00
280422	Bâtiments et installations	24 687,00		24 687,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>25 611,00</b>		<b>25 611,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 611,00</b>		<b>25 611,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 611,00</b>		<b>25 611,00</b>



## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6161	Multirisques	622,66		622,66
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	1 200,00		1 200,00
6237	Publicité publications relations	25 291,78		25 291,78
6238	Publicité - publications	2 251,78		2 251,78
6238	Publicité publications relations			
6281	Publicité - divers	200,00		200,00
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)			
673	Charges à caractère général	29 566,22		29 566,22
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	23 264,34		23 264,34
678	Autres charges exceptionnelles	4 030,56		4 030,56
6811	Charges exceptionnelles	27 294,90		27 294,90
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	56 861,12		56 861,12
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	25 611,00		25 611,00
6811	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	25 611,00		25 611,00
TOTAL	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	82 472,12		82 472,12

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7473	Participations - Départements	12 000,00		12 000,00
74741	Participations des Communes membres du GFP	12 000,00		12 000,00
74748	Participations des autres Communes	12 000,00		12 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>36 000,00</b>		<b>36 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 000,00</b>		<b>36 000,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 000,00</b>		<b>36 000,00</b>



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		825 317,80						825 317,80		825 317,80
106	Sous Total compte 106		825 317,80						825 317,80		825 317,80
10	Sous Total compte 10		825 317,80						825 317,80		825 317,80
110	Report à nouveau solde créditeur		86 312,00	20 786,22					86 312,00	20 786,22	65 525,78
11	Sous Total compte 11		86 312,00	20 786,22					86 312,00	20 786,22	65 525,78
12	Résultat exercice excéd	20 786,22			20 786,22				20 786,22		0,00
12	Sous Total déficit	20 786,22			20 786,22				20 786,22		0,00
193	Autres neutralisation	2 083,02							2 083,02	2 083,02	
19	Sous Total régularisation	2 083,02							2 083,02	2 083,02	
204148	Total classe 1	22 869,24	911 629,80	20 786,22	20 786,22				932 416,02	2 083,02	890 843,58
204148	Bâtiments et installations	27 819,00							27 819,00	27 819,00	
20414	Sous Total compte 20414	27 819,00							27 819,00	27 819,00	
20414	Sous Total compte 20414	27 819,00							27 819,00	27 819,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041	Sous Total	27 819,00						27 819,00		27 819,00	
	compte 2041										
20422	Bâtiments et installations	740 708,02						740 708,02		740 708,02	
2042	Sous Total	740 708,02						740 708,02		740 708,02	
204	compte 2042										
204	Sous Total	768 527,02						768 527,02		768 527,02	
20	compte 204										
20	Sous Total	768 527,02						768 527,02		768 527,02	
20	compte 20										
2804148	Bâtiments et installations		4 270,00				924,00		924,00		5 194,00
2804148	Sous Total		4 270,00				924,00		924,00		5 194,00
280414	compte 2804148										
280414	Sous Total		4 270,00				924,00		924,00		5 194,00
280414	compte 280414										
28041	Sous Total		4 270,00				924,00		924,00		5 194,00
28041	compte 28041										
280422	Bâtiments et installations		125 790,00				24 687,00		24 687,00		150 477,00
28042	Sous Total		125 790,00				24 687,00		24 687,00		150 477,00
28042	compte 28042										
2804	Sous Total		130 060,00				25 611,00		25 611,00		155 671,00
2804	compte 2804										
280	Sous Total		130 060,00				25 611,00		25 611,00		155 671,00
280	compte 280										

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28	Sous Total compte 28		130 060,00								
	Total classe 2	768 527,02	130 060,00								
4011	Fournisseurs										
401	Sous Total compte 401	28 366,22	29 566,22	28 366,22	29 566,22			768 527,02	155 671,00		155 671,00
40	Sous Total compte 40	28 366,22	29 566,22	28 366,22	29 566,22			28 366,22	29 566,22		1 200,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	36 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00			36 000,00	36 000,00		1 200,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	21 000,00	18 000,00	21 000,00	18 000,00			21 000,00	18 000,00	3 000,00	0,00
441	Sous Total compte 441	57 000,00	54 000,00	57 000,00	54 000,00			57 000,00	54 000,00	3 000,00	0,00
44	Sous Total compte 44	57 000,00	54 000,00	57 000,00	54 000,00			57 000,00	54 000,00	3 000,00	0,00
466	Excéd de versement	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00			1 000,00	1 000,00		0,00
46711	Autres comptes créditeurs	24 294,90	27 294,90	24 294,90	27 294,90			24 294,90	27 294,90		3 000,00
4671	Sous Total compte 4671	24 294,90	27 294,90	24 294,90	27 294,90			24 294,90	27 294,90		3 000,00
46721	Débiteurs divers - amiable	83 264,34						83 264,34	23 264,34	60 000,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4672	Sous Total compte 4672	83 264,34			23 264,34			83 264,34	23 264,34	60 000,00	0,00
467	Sous Total compte 467	83 264,34		24 294,90	50 559,24			107 559,24	50 559,24	57 000,00	0,00
46	Sous Total compte 46	83 264,34		25 294,90	51 559,24			108 559,24	51 559,24	57 000,00	0,00
4712	Virements réimputés			1 000,00	1 000,00			1 000,00	1 000,00		0,00
47138	Raet : autres		1 369,00	6 369,00	5 000,00			6 369,00	6 369,00		0,00
4713	Sous Total compte 4713		1 369,00	6 369,00	5 000,00			6 369,00	6 369,00		0,00
471412	Excédent à réimputer		1 000,00	3 000,00	2 000,00			3 000,00	3 000,00		0,00
47141	- personnes morales		1 000,00	3 000,00	2 000,00			3 000,00	3 000,00		0,00
4714	Sous Total compte 4714		1 000,00	3 000,00	2 000,00			3 000,00	3 000,00		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			1 000,00	1 000,00			1 000,00	1 000,00		0,00
471	Sous Total compte 471		2 369,00	11 369,00	9 000,00			11 369,00	11 369,00		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			4 369,00	4 369,00			4 369,00	4 369,00		0,00
472	Sous Total compte 472			4 369,00	4 369,00			4 369,00	4 369,00		0,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47	Sous Total compte 47		2 369,00	15 738,00				15 738,00			0,00
	Total classe 4	83 264,34	2 369,00	126 399,12	148 494,46			209 633,46	150 863,46	63 000,00	4 200,00
515	Compte au Trésor	169 398,20		36 000,00	34 765,78			205 398,20	34 765,78	170 632,42	
51	Sous Total compte 51	169 398,20		36 000,00	34 765,78			205 398,20	34 765,78	170 632,42	
580	Opérations d'ordre budgétaires			25 611,00	25 611,00			25 611,00	25 611,00		0,00
58	Sous Total compte 58			25 611,00	25 611,00			25 611,00	25 611,00		0,00
	Total classe 5	169 398,20		61 611,00	60 376,78			231 009,20	60 376,78	170 632,42	
6161	Multirisques					622,66		622,66		622,66	
616	Sous Total compte 616					622,66		622,66		622,66	
61	Sous Total compte 61					622,66		622,66		622,66	
6228	Rému interméd honoraires divers			1 200,00				1 200,00		1 200,00	
622	Sous Total compte 622			1 200,00				1 200,00		1 200,00	
6237	Pub public relat publ publications			25 291,78				25 291,78		25 291,78	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6238	Pub public relat publ divers					2 251,78		2 251,78		2 251,78	
623	Sous Total compte 623					27 543,56		27 543,56		27 543,56	
6281	Aut serv extér concours divers					200,00		200,00		200,00	
628	Sous Total compte 628					200,00		200,00		200,00	
62	Sous Total compte 62					28 943,56		28 943,56		28 943,56	
673	Charges except titres annulés					23 264,34		23 264,34		23 264,34	
678	Autres charges exceptionnelles					4 030,56		4 030,56		4 030,56	
67	Sous Total compte 67					27 294,90		27 294,90		27 294,90	
6811	DA - immob					25 611,00		25 611,00		25 611,00	
681	Sous Total compte 681					25 611,00		25 611,00		25 611,00	
68	Sous Total compte 68					25 611,00		25 611,00		25 611,00	
7473	Total classe 6 Participations - Dépt					82 472,12		82 472,12		82 472,12	
							12 000,00		12 000,00		12 000,00

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes			
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
74741	Participations Cnes membres GFP						12 000,00						12 000,00
74748	Participations des autres Cnes						12 000,00						12 000,00
7474	Sous Total compte 7474						24 000,00						24 000,00
747	Sous Total compte 747						36 000,00						36 000,00
74	Sous Total compte 74						36 000,00						36 000,00
	Total classe 7						36 000,00						36 000,00
	Total général	1 044 058,80	1 044 058,80	208 796,34	229 657,46	82 472,12	61 611,00	1 335 327,26	1 335 327,26	1 086 714,58	1 086 714,58		1 086 714,58

## Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDES	
		Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861	Nature des valeurs inactives								
	Portefeuille								
	NEANT								
	Sous Total compte 861								
862	Correspondant								
	NEANT								
	Sous Total compte 862								
863	Prise en charge titre et valeur								
	NEANT								
	Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX								

## Page des signatures

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.  
Observations :

**POROT-PISELLA Marie-Francoise (1023690290-0), Inspecteur principal des Finances**

Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.  
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de S.M. VILLAGES CITES CARACTERE - pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**GASPARD Jean-Mikael (101422397-0), Inspecteur principal des Finances Publiques**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A DDFIP DES ALPES-DE-HAUTE-PRO... , le 23/02/2023

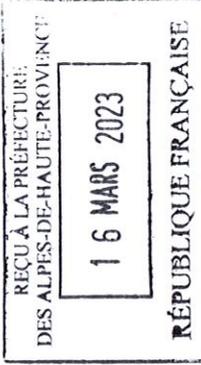
A Digne-Les-Bains, le 24/02/2023

A , le

9 - MARS 2023

Le Président du Syndicat Mixte  
des Villages et Cités de Caractère,

9 - MARS 2023



Alain DELSAUX



Tel : 04.92.30.05.75  
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Réunion du jeudi 9 mars 2023 - 10 heures 30

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

#### Etaient présents :

#### En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcèl GOSSA  
Michèle COTTRET  
Robert GAY

#### En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin : Marc PATIMO  
Entrevaux : Lucas GUIBERT  
Lurs : Jacqueline LADET  
Mane : Michèle RIEMANN  
Montfuron : Pierre FISCHER Maire  
Moustiers : Robert BOXBERGER  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO



#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Geneviève HAMOT, Christophe BIANCHI (Maire de Riez),

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Claude BONDIL, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Jean-Michel TRON, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Lucie GOSSMANN, Jean Michel BOUGE, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-01-VCC (09/03/2023)**

**Objet : Adoption du procès verbal du comité syndical du 9 février 2023**

Le Président soumet le compte rendu de la dernière réunion et le commente point par point.

Le Comité Syndical ne formulant aucune observation, le procès verbal est mis aux voix et est **adopté à l'unanimité.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 MARS 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75  
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Réunion du jeudi 9 mars 2023 - 10 heures 30

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

#### Etaient présents :

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Michèle COTTRET  
Robert GAY

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin : Marc PATIMO  
Entrevaux : Lucas GUIBERT  
Lurs : Jacqueline LADET  
Mane : Michèle RIEMANN  
Montfuron : Pierre FISCHER Maire  
Moustiers : Robert BOXBERGER  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincol : Philippe JOLY  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO



#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Geneviève HAMOT, Christophe BIANCHI (Maire de Riez),

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Claude BONDIL, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Jean-Michel TRON, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Lucie GOSSMANN, Jean Michel BOUGE, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-02-VCC (09/03/2023)**

**Objet : Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2022 et affectation du résultat.**

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** l'article R 254-1 du Code des Communes concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°97-662 en date du 17 mars 1997 portant création du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère et adoption des statuts, modifiés par arrêté préfectoral 2005-332 du 22 février 2005 et par arrêté préfectoral 2022-364-009 du 30 décembre 2022 ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère en date du 28 novembre 2022 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le Président présentant le Compte administratif 2022,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022** qui s'élève comme suit :

Le Compte administratif 2022 se solde par un **résultat de fonctionnement positif de 19 053,66 €** qui se décompose en :

65 525,78 € d'excédent 2021 reporté et 46 472,12 € de résultat propre négatif de l'exercice 2022 (recettes de fonctionnement réalisées en 2022 de 36 000 € moins les dépenses réalisées en 2022 de 82 472,12 €).

Le compte administratif 2022 fait apparaître un **solde d'investissement positif de 210 378,76 €** qui correspond à 184 767,76 € de solde d'investissement positif reporté de 2021 plus 25 611 € de solde d'exécution de la section d'investissement (Recettes de la section d'Investissement 25 611 € - dépenses de la section investissement (0 €).

**DECIDE de reporter du compte administratif 2022 sur l'exercice 2023 :**

- le solde d'exécution d'investissement positif pour 210 378,76 € au compte 001
- de reporter et d'affecter le résultat de fonctionnement, soit 19 053,66 € en section de fonctionnement au compte 002.

Le Président ne prenant pas part au vote,

**ADOpte A LA MAJORITE.**

**Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 MARS 2023**

**Le Président du Syndicat Mixte,**

  
**Alain DELSAUX**



Tel : 04.92.30.05.75  
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Réunion du jeudi 9 mars 2023 - 10 heures 30

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

#### Etaient présents :

##### En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Michèle COTTRET  
Robert GAY

##### En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin : Marc PATIMO  
Entrevaux : Lucas GUIBERT  
Lurs : Jacqueline LADET  
Mane : Michèle RIEMANN  
Montfuron : Pierre FISCHER Maire  
Moustiers : Robert BOXBERGER  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO



#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Geneviève HAMOT, Christophe BIANCHI (Maire de Riez),

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Claude BONDIL, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Jean-Michel TRON, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Lucie GOSSMANN, Jean Michel BOUGE, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

**Objet : Approbation du Compte de Gestion du Payeur Départemental de l'exercice 2022.**

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°97-662 en date du 17 mars 1997 portant création du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère et adoption des statuts, modifiés par arrêté préfectoral 2005-332 du 22 février 2005 et par arrêté préfectoral 2022-364-009 du 30 décembre 2022 ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère en date du 28 novembre 2022 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le Président présentant le compte de gestion de l'exercice 2022 du Payeur départemental et **CONSTATANT** la concordance des écritures entre le Compte administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2022,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** d'approuver le compte de gestion du Payeur Départemental de l'exercice 2022 joint en annexe.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 MARS 2023**

**Le Président du Syndicat Mixte,**

**Alain DELSAUX**





Tel : 04.92.30.05.75  
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Réunion du jeudi 9 mars 2023 - 10 heures 30

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

#### Etaient présents :

##### En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Michèle COTTRET  
Robert GAY

##### En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin : Marc PATIMO  
Entrevaux : Lucas GUIBERT  
Lurs : Jacqueline LADET  
Mane : Michèle RIEMANN  
Montfuron : Pierre FISCHER Maire  
Moustiers : Robert BOXBERGER  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO



#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Geneviève HAMOT, Christophe BIANCHI (Maire de Riez),

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Claude BONDIL, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMERO, Jean-Michel TRON, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Lucie GOSSMANN, Jean Michel BOUGE, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

**Objet : Cotisations 2023**

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** l'arrêté préfectoral N°97-662 en date du 17 mars 1997 portant création du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère et adoption des statuts, modifiés par arrêté préfectoral 2005-332 du 22 février 2005 et par arrêté préfectoral 2022-364-009 du 30 décembre 2022 ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère en date du 28 novembre 2022 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**ENTENDU** les orientations budgétaires 2023 proposées et débattues par le comité syndical du 9 février 2023 ;

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le Président de fixer le montant des cotisations des membres du syndicat mixte pour l'exercice 2023,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** de voter le montant des cotisations pour l'exercice 2023 comme suit :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL : **15 000 €**
- COMMUNES ADHERENTES : **1 000 € / commune**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 MARS 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75  
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Réunion du jeudi 9 mars 2023 - 10 heures 30

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

#### Etaient présents :

##### En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcèl GOSSA  
Michèle COTTRET  
Robert GAY

##### En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin : Marc PATIMO  
Entrevaux : Lucas GUIBERT  
Lurs : Jacqueline LADET  
Mane : Michèle RIEMANN  
Montfuron : Pierre FISCHER Maire  
Moustiers : Robert BOXBERGER  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO



#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Geneviève HAMOT, Christophe BIANCHI (Maire de Riez),

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Claude BONDIL, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Jean-Michel TRON, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Éric BONIFASSI, Franck ROUGAUD (expert), Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Lucie GOSSMANN, Jean Michel BOUGE, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

**Objet : Vote du Budget Primitif 2023**

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°97-662 en date du 17 mars 1997 portant création du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère et adoption des statuts, modifiés par arrêté préfectoral 2005-332 du 22 février 2005 et par arrêté préfectoral 2022-364-009 du 30 décembre 2022 ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère en date du 28 novembre 2022 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** le débat d'orientations budgétaires en date du 9 février 2023,

**VU** le vote approuvant l'affectation du résultat de l'exercice 2022 lors de la même séance,

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le Président présentant le projet de budget primitif 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de voter le Budget Primitif 2023 du Syndicat mixte des villages et cités de caractère, joint en annexe, qui s'équilibre, en mouvements réels, en recettes et en dépenses, à la somme de **313 093,42 €** se décomposant de la manière suivante :

**Section d'investissement : 261 039,76 €**

**Section de fonctionnement : 52 053,66 €**

Il a donc été tenu compte de la reprise du résultat du compte administratif 2022 en recettes de fonctionnement à hauteur de 19 053,66 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 MARS 2023**

**Le Président du Syndicat Mixte,**



**Alain DELSAUX**



Tel : 04.92.30.05.75  
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Réunion du jeudi 9 mars 2023 - 10 heures 30

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

#### En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Michèle COTTRET  
Robert GAY

#### Etaient présents :

#### En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin : Marc PATIMO  
Entrevaux : Lucas GUIBERT  
Lurs : Jacqueline LADET  
Mane : Michèle RIEMANN  
Montfuron : Pierre FISCHER Maire  
Moustiers : Robert BOXBERGER  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO



#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Geneviève HAMOT, Christophe BIANCHI (Maire de Riez),

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Claude BONDIL, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Jean-Michel TRON, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Lucie GOSSMANN, Jean Michel BOUGE, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

0 3  
9 3  
7 0  
7 0  
9 9  
9 0

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-06-VCC (09/03/2023)**

**Objet : demande de dérogation en application de l'article L2311-14 du CGCT**

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** les dispositions des articles L. 2311-6 et D. 2311-14 du CGCT,

**VU** l'arrêté préfectoral N°97-662 en date du 17 mars 1997 portant création du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère et adoption des statuts, modifiés par arrêté préfectoral 2005-332 du 22 février 2005 et par arrêté préfectoral 2022-364-009 du 30 décembre 2022 ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère en date du 28 novembre 2022 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** le débat d'orientations budgétaires en date du 9 février 2023,

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le Président présentant le projet de demande de dérogation auprès de Monsieur le Préfet en application de l'article L2311-14 du CGCT,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** d'autoriser le Président à solliciter une demande de dérogation auprès de Monsieur le Préfet en application de l'article L2311-14 du CGCT, par une décision conjointe des ministres chargés du budget et des collectivités locales afin de pouvoir reprendre l'excédent 2022 de la section d'investissement en section de fonctionnement à hauteur de 200 000 € par l'utilisation du compte 1068 en dépenses.

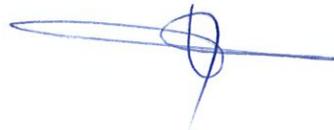
Une lettre argumentée accompagnera la délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 MARS 2023**

**Le Président du Syndicat Mixte,**

**Alain DELSAUX**



2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025  
2026  
2027  
2028  
2029  
2030  
2031  
2032  
2033  
2034  
2035  
2036  
2037  
2038  
2039  
2040  
2041  
2042  
2043  
2044  
2045  
2046  
2047  
2048  
2049  
2050  
2051  
2052  
2053  
2054  
2055  
2056  
2057  
2058  
2059  
2060  
2061  
2062  
2063  
2064  
2065  
2066  
2067  
2068  
2069  
2070  
2071  
2072  
2073  
2074  
2075  
2076  
2077  
2078  
2079  
2080  
2081  
2082  
2083  
2084  
2085  
2086  
2087  
2088  
2089  
2090  
2091  
2092  
2093  
2094  
2095  
2096  
2097  
2098  
2099  
2100



Tel : 04.92.30.05.75  
Mél : elisabeth.albanese@le04.fr

Digne Les Bains, le - 9 MARS 2023

Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence  
Préfecture des Alpes de Haute-Provence  
8, Rue Docteur Romieu  
04016 DIGNE LES BAINS Cedex

**Objet :** Demande de dérogation en application de l'article L2311-14 du CGCT

Monsieur le Préfet,

Le syndicat mixte des villages et cités de caractère des Alpes de Haute-Provence (SMVCC) a été créé par arrêté préfectoral 97-662 du 17 mars 1997. Il est composé aujourd'hui de 15 communes et du Département des Alpes de Haute-Provence. Il a pour vocation la sauvegarde, la mise en valeur et l'animation du patrimoine par sa découverte. Telle est la mission de cet organisme qui est inscrite dans ses statuts et dans la charte de qualité qui régit le syndicat.

De par son évolution dans son organisation interne (Partie I), le SMVCC se trouve aujourd'hui confronté à une problématique budgétaire (Partie II). La M14 prévoit une procédure exceptionnelle de transfert de cet excédent inscrit au compte 1068 en recette de fonctionnement au compte 7785. Cette procédure ne peut se faire qu'avec l'accord des ministres chargés des collectivités locales et des finances publiques, précision faite des circonstances de la demande de dérogation ainsi que sur l'origine de l'excédent. L'objet de la présente est de formuler une demande de dérogation en ce sens.

#### **I- Le rôle du syndicat et son organisation**

Le SMVCC associe le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence et quinze communes des Alpes de Haute-Provence qui sont Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes, Cruis, Dauphin, Entrevaux, Lurs, Mane, Moustiers-Sainte-Marie, Riez, Seyne, Simiane-La-Rotonde. Depuis le 30 décembre 2022, les communes de Montfuron, Saint-Martin-de-Brômes et Saint-Michel-L'Observatoire-Lincol ont rejoint (Arrêté Préfectoral N° 2022-364-009).

Depuis le 31 mars 2022, j'assume la présidence du syndicat.

Pour atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'était fixés, le syndicat coordonnait les investissements que souhaitaient réaliser les communes sur le patrimoine.

L'objectif des villages labellisés de par leur patrimoine remarquable, leur typicité, leur silhouette dans le paysage, vise de les rendre exemplaires en matière de patrimoine, d'aménagement et de

restauration et par ce biais, générateurs d'attractivité. Ainsi, dès sa création, le syndicat a décidé d'intervenir pour dynamiser l'embellissement de l'aspect extérieur des habitations du centre ancien des cités et valoriser le cadre de vie.

Suivant une grille de critères préétablie avec l'Architecte des Bâtiments de France, le syndicat a alloué des aides financières aux particuliers et aux communes qui se sont engagés à respecter les préconisations du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine pour garantir qualité des travaux de restauration dans les règles de l'art. Jusqu'en 2019, le SMVCC a géré un fond composé de participations financières des douze communes, du Conseil départemental et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'analyse de la déclinaison ci-dessus résumée a mis en évidence un réel impact économique. Les travaux des entreprises artisanales ou spécialisées dans les monuments historiques et le petit patrimoine rural non protégé, génèrent des chiffres d'affaires importants, mais surtout, confortent les métiers artisanaux dans les bourgs concernés et aident la pérennité d'un savoir-faire traditionnel.

Il faut souligner l'importance d'un réel levier de ces aides et de l'action du syndicat, au regard des emplois qui sont générés au niveau de l'artisanat du BTP local (valorisation de tout le patrimoine), des commerces, de l'hôtellerie (y compris en hors saison) et de l'impact indirect comme amélioration du cadre de vie, dynamisation des centres anciens et du lien social, installation de nouveaux arrivants...

De la même manière, la fréquentation touristique est favorisée par la découverte d'un patrimoine labellisé et par de nombreuses animations comme le festival du folklore d'Annot, la fête costumée du « pétardier » de Castellane, les fêtes médiévales (à Dauphin, Entrevaux, Colmars les Alpes...), Cruis en jazz, les Rencontres internationales d'arts graphiques et de calligraphie de Lure à Lurs, les nombreuses expositions de Salagon, musée et jardins à Mane, la Confrérie de la faïence à Moustiers-Ste-Marie, la fête Renaissance de Riez, le concours mulassier de Seyne, le festival de musique ancienne « les Riches Heures Musicales de la Rotonde » à Simiane la Rotonde.

Enfin, les dépenses des visiteurs sont loin d'être négligeables et permet à ces villages de moins de deux mille habitants de rester attractifs et de générer des revenus pour les professions agricoles (produits locaux) ou artistiques.

## II- La gestion financière des OPERATIONS FAÇADES ET TOITURES

- De 1997 à 2015 : le budget du syndicat mixte ne présentait qu'une section de fonctionnement

Le budget (M11 puis M14) était voté à l'équilibre en recettes et en dépenses de **FONCTIONNEMENT de 1997 à 2014.**

- **Les recettes des OPERATIONS FACADES ET TOITURES** provenaient des Communes (Art.74748) qui abondaient annuellement leur compte respectif par le biais d'une comptabilité analytique en fonction des dossiers estimés pour les travaux des communes et des particuliers envisagés pour l'année à venir. Le SMVCC sollicitait alors une subvention à hauteur de celle des Communes au Département des Alpes de Haute-Provence (Art.747381) et au Conseil régional (Art.74728).
- **Les dépenses des OPERATIONS FACADES ET TOITURES (Art.6574)** : Ces subventions étaient votées au fur et à mesure des dossiers présentés en comité syndical, puis la subvention était

versée à chacun des bénéficiaires après validation de l'Architecte des Bâtiments de France qui veillait à la bonne exécution des travaux dans les règles de l'art en conformité avec la Charte de qualité.

#### **PJ : CA 2014**

Le fonds était géré au moyen d'une comptabilité analytique réalisée pour chacune des communes permettant de suivre les OPERATIONS FAÇADES ET TOITURES :

- Engagées pour lesquelles la subvention avait été mandatée au cours de l'année,
- Engagées pour lesquelles la subvention n'avait pas été mandatée (restes à réaliser),
- Envisagées ayant fait l'objet d'une avance des communes et du Département mais qui n'avaient pas été engagées (reports).

- **En 2015 : le budget du SMVCC se dote d'une section d'investissement dédiée notamment aux subventions en faveurs des opérations façades et toitures.**

A partir de 2015, ont été inscrites en DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Les restes à réaliser pour les OPERATIONS FACADES à terminer,
- Les reports des avances des communes et du Département pour les opérations non engagées,
- Les nouvelles OPERATIONS.

#### **PJ : BP 2015**

Ceci a nécessité un virement de crédit **d'un montant de 823 234,78 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.**

Toutefois, les recettes comptabilisées en fonctionnement n'ont pas été modifiées.

#### **PJ : tableau de suivi**

- **Depuis 2020 : un changement de procédure pour les OPERATIONS FAÇADES ET TOITURES impacte le budget du SMVCC.**

Désormais, pour respecter le cadre légal, les subventions des communes et du Département pour les OPERATIONS DE FAÇADES ET TOITURES ne transitent plus par le budget du syndicat mixte mais sont attribuées et mandatées directement par chaque collectivité (Département et Communes à parité).

Cependant, au 31 décembre 2022, le compte 1068 est excédentaire de 210 378,76 €.

Au titre de cet excédent, figurent des recettes avancées par les communes et par le Département à hauteur de 83 264,34 € correspondant à des opérations non engagées ou non réalisées (détail joint en annexe). Or, le syndicat mixte ne prévoit pas, du fait de ses statuts, d'engagement de dépenses d'investissement permettant de résorber cet excédent.

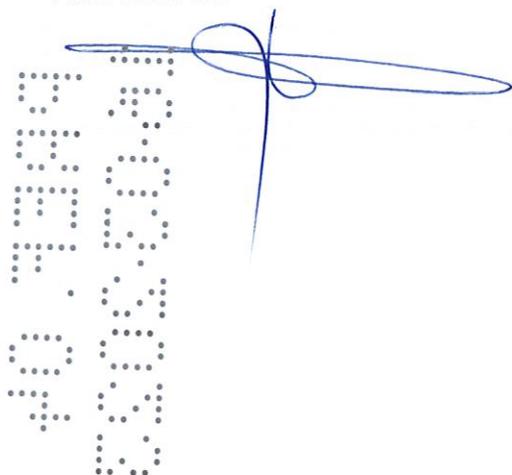
En parallèle, depuis le virement de crédit de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour la gestion des OPERATIONS FACADES, ces sommes ont généré des amortissements inscrits en Recettes d'investissement qui ne sont plus compensées aujourd'hui par de dépense en Investissement puisque ces OPERATIONS FACADES relèvent maintenant de la compétence de chaque collectivité.

En conséquence et au vu des éléments précités, je sollicite de votre bienveillance l'octroi d'une dérogation exceptionnelle en application de l'article L2311-14 du CGCT par une décision conjointe des ministres chargés du budget et des collectivités locales afin de pouvoir reprendre l'excédent 2022 de la section d'investissement en section de fonctionnement à hauteur de 200 000 € par l'utilisation du compte 1068 en dépenses.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère

Alain DELSAUX



**villages  
& CITÉS**  
DE CARACTÈRE

**ALPES DE HAUTE  
PROVENCE**  
SYNDICAT MIXTE

## ANNEXES

### Procès-verbal du comité syndical du 9 janvier 2020 sur les Orientations budgétaires 2020 :

Les sommes reportées non engagées restant dues en trésorerie à chacune des communes sont inscrites pour remboursement au Budget 2020.

« Madame la présidente a expliqué que le **compte administratif provisoire 2019** devrait se solder par un résultat global de fonctionnement de 83 185,51 € et propose de le réaffecter en section de fonctionnement lors du vote du budget primitif 2020.

Madame la Présidente a ensuite indiqué que les reports en investissement sur l'exercice 2019 s'élèvent à 172 524,71 €.

Madame la Présidente a ensuite signalé que le montant total disponible pour de nouvelles opérations façades et toitures s'élève à **128 717,34 €** et que ce montant disponible serait remboursé à parité à chaque commune et au Département dès le début de l'année 2020, puisque chaque adhérent au SMVCC subventionnera directement les pétitionnaires sur son propre budget.

Madame la Présidente a expliqué qu'il faudra donc inscrire ce montant en dépense au budget 2020 et que le reste à mandater des opérations déjà engagées antérieurement s'élève à **43 807,37 €** et sera conservé sur le budget du SMVCC qui apurera les opérations votées et engagées. »

#### PJ : CA2019 et BP 2020

D'où le vote du BP 2020 comme suit :

#### **Dépenses d'investissement :**

Conformément au changement de procédure pour les opérations de façades et toitures, il est proposé d'inscrire le reliquat de l'enveloppe dédiée à ces opérations en dépenses d'investissement comme suit :

- 41 260,37 € correspondant aux opérations déjà engagées restant à mandater par le SMVCC,
- 65 632,17 € à rembourser au Département des Alpes de Haute-Provence (reliquat des opérations façades et toitures non affecté)
- 65 632,17 € à rembourser aux Communes (reliquat des opérations façades et toitures non affecté) répartis de la façon suivante :

	Reliquat non affecté	A rembourser CD04 en 2020	A rembourser Communes en 2020
<b>Annot</b>	4 704,92 €	2 352,46 €	2 352,46 €
<b>Castellane</b>	6 543,32 €	3 271,66 €	3 271,66 €
<b>Colmars</b>	5 995,99 €	2 998,00 €	2 998,00 €
<b>Cruis</b>	16 014,41 €	8 007,21 €	8 007,21 €
<b>Dauphin</b>	7 965,38 €	3 982,69 €	3 982,69 €

Entrevaux	1 181,73 €	590,87 €	590,87 €
Lurs	27 492,68 €	13 746,34 €	13 746,34 €
Mane	10 789,36 €	5 394,68 €	5 394,68 €
Moustiers	24 220,39 €	12 110,20 €	12 110,20 €
Riez	7 327,90 €	3 663,95 €	3 663,95 €
Seyne	3 073,54 €	1 536,77 €	1 536,77 €
Simiane	15 954,72 €	7 977,36 €	7 977,36 €
<b>Total</b>	<b>131 264,34 €</b>	<b>65 632,17 €</b>	<b>65 632,17 €</b>



<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>
<b>DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>

Articles	Op.	Libellés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser/émettre	Crédits à annuler
002		Déficit fonct. reporté				
6574		OPERATIONS FACADES	481817.53	94747.48	387070.05	
		ANNOT	61225.22	16593.00	44632.22	
		CASTELLANE	84864.77	28946.00	55918.77	
		COLMARS	10716.99	2898.00	7818.99	
		CRUIS	39520.98	5000.00	34520.98	
		DAUPHIN	23907.87	3742.15	20165.72	
		ENTREVAUX	44042.13	7844.00	36198.13	
		LURS	36832.86	797.00	36035.86	
		MANE	39972.08	6245.33	33726.75	
		MOUSTIERS	49870.58	8621.00	41249.58	
		RIEZ	56436.29	11515.00	44921.29	
		SIMIANE	15954.72		15954.72	
		SEYNE	18473.04	2546.00	15927.04	

2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025

**Affectation des résultats**

	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses de fonctionnement	157 900,94 €	170 308,80 €	149 459,59 €	168 228,37 €	24 024,41 €
Recettes de fonctionnement	154 179,70 €	189 223,03 €	222 728,43 €	118 537,30 €	447 973,10 €
Résultat de fonctionnement N-1 dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement N-1 recettes	375 492,73 €	371 771,49 €	388 602,70 €	461 871,54 €	412 180,47 €
Résultat de fonctionnement N	371 771,49 €	390 685,72 €	461 871,54 €	412 180,47 €	836 129,16 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	2 083,02 €	0,00 €	0,00 €	482 461,58 €
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	2 083,02 €	0,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement N-1 dépenses	0,00 €	0,00 €	2 083,02 €	0,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement N-1 recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement N	0,00 €	-2 083,02 €	0,00 €	0,00 €	-482 461,58 €
Résultat global	371 771,49 €	388 602,70 €	461 871,54 €	412 180,47 €	353 687,58 €
Reports investissement dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	340 773,20 €
Reports investissement recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report fonctionnement dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-340 773,20 €
Report fonctionnement recettes	0,00 €	479 759,19 €	547 495,77 €	0,00 €	56 799,33 €
Excédent global après reports	371 771,49 €	93 573,47 €	88 036,00 €	412 180,47 €	69 693,71 €
1068 nécessaire?	Non	2 416,98 €	2 411,77 €	412 180,47 €	69 693,71 €
1068 recettes	0,00 €	Oui	Non	Non	Oui
1 001 dépenses	0,00 €	2 083,02 €	0,00 €	0,00 €	823 234,78 €
1 001 recettes	0,00 €	2 083,02 €	0,00 €	0,00 €	482 461,58 €
F 002 recettes	371 771,49 €	0,00 €	0,00 €	412 180,47 €	0,00 €
F 002 dépenses	0,00 €	388 602,70 €	461 871,54 €	412 180,47 €	12 894,38 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SM VILLAGES & CITES DE CARACTERE DIGNE LES BAINS**

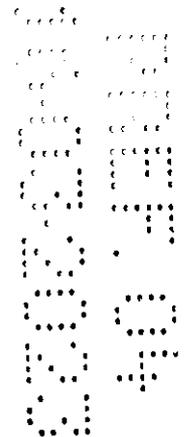
POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**M14**

**BUDGET  
PRIMITIF**

voté par nature

**Année 2015**



<b>I - INFORMATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	0.00
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0.00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

INFORMATIONS FISCALES N-2 (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 Taxes	0.00		0.00		
CFE	0.00		0.00	0.00	
4 Taxes	0.00	0.00	0.00		0.00

INFORMATIONS FINANCIERES - Ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationale de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	0.00
5	Encours de dette/population	0.00	0.00
6	DGF/population	0.00	0.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	0.00	0.00
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)	0.00	0.00
9	Dépenses de fonct. et remb.dette en capital/recettes réelles de fonct.(2)	0.00	0.00
10	Dépenses d'équipement brut/recettes de fonctionnement (2)	0.00	0.00
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3500 habitants et plus, et leurs établissements publics administratifs ainsi que les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10000 habitants et plus (cf. articles L2313-1, L2313-2, R2313-1, R2313-2 et R5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, des EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R2313-7, R5211-15 et R5711-1 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMDF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF	I
MODALITE DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau de l'article pour la section d'investissement ;
  - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 ;
  - ~~avec~~ ou sans vote formel sur chacun des chapitres ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'articles à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opérations d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- ~~budgétaires (délibération n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_)~~

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf.colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget ~~primitif~~ ou cumulé - de l'exercice précédent .

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- Sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- Avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- Avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>		
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	896 952.90	452 573.10
+	+	+
<b>REPORTS</b>		
<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0.00	32 199.33
<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0.00	(si excédent) 412 180.47
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	896 952.90	896 952.90

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>		
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	803 234.78	803 234.78
+	+	+
<b>REPORTS</b>		
<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0.00	0.00
<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0.00	(si solde positif) 0.00
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	803 234.78	803 234.78

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>1 700 187.68</b>	<b>1 700 187.68</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même service.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits de fonctionnement votés  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget cumulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE(3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	119 810.64		79 718.12	79 718.12	79 718.12
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000.00				
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	490 817.53		9 000.00	9 000.00	9 000.00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>611 628.17</b>		<b>88 718.12</b>	<b>88 718.12</b>	<b>88 718.12</b>
66	Charges Financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	1 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
	<b>Total des dépenses réelles de</b>	<b>612 628.17</b>		<b>93 718.12</b>	<b>93 718.12</b>	<b>93 718.12</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			803 234.78	803 234.78	803 234.78
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des dépenses d'ordre de</b>			<b>803 234.78</b>	<b>803 234.78</b>	<b>803 234.78</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>612 628.17</b>		<b>896 952.90</b>	<b>896 952.90</b>	<b>896 952.90</b>

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**

+

0.00

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

=

896 952.90

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget cumulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE(3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	400.00				
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	150 356.63	32 199.33	50 408.37	50 408.37	82 607.70
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courantes</b>	<b>150 756.63</b>	<b>32 199.33</b>	<b>50 408.37</b>	<b>50 408.37</b>	<b>82 607.70</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			402 164.73	402 164.73	402 164.73
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>150 756.63</b>	<b>32 199.33</b>	<b>452 573.10</b>	<b>452 573.10</b>	<b>484 772.43</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des recettes d'ordre de</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>150 756.63</b>	<b>32 199.33</b>	<b>452 573.10</b>	<b>452 573.10</b>	<b>484 772.43</b>

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**

+

412 180.47

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

=

896 952.90

**Pour information :**

**AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (11)**

**803 234.78**

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p4 IB - Modalités de vote

(2) Inscrire au cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(5) DF 023 = RI 021 · DI 040 = RF 042 · RI 040 = DF 042 · DI 041 = RI 041 · DF 043 = RF 043

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre des budgets annexes

(7) En dépense, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget cumulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE(3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées			803 234.78	803 234.78	803 234.78
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>			803 234.78	803 234.78	803 234.78
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectations à ... (8)					
26	Particip. et créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
45...1	<b>Total des opérations pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			803 234.78	803 234.78	803 234.78
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>			803 234.78	803 234.78	803 234.78

<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0.00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>803 234.78</b>
---	-------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget cumulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE(3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédent de fonct. capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaisons : affectations à ... (8)					
26	Particip. et créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits de cessions d'immobilisation					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45...2	<b>Total des opérations pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement (5)			803 234.78	803 234.78	803 234.78
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			803 234.78	803 234.78	803 234.78
	<b>TOTAL</b>			803 234.78	803 234.78	803 234.78

<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0.00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>803 234.78</b>
---	-------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
---

803 234.78

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	79 718.12		79 718.12
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	9 000.00		9 000.00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues	5 000.00		5 000.00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		803 234.78	803 234.78
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>93 718.12</b>	<b>803 234.78</b>	<b>896 952.90</b>

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

+  
0.00

**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

= 896 952.90

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipements versées	803 234.78		803 234.78
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks en cours (5)</i>			
45X-	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>803 234.78</b>	<b>0.00</b>	<b>803 234.78</b>

**D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

+  
0.00

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

= 803 234.78

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Commune, communautés d'agglomérations et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitre "opérations d'équipement" ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**1 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	82 607.70		82 607.70
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	402 164.73		402 164.73
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>484 772.43</b>		<b>484 772.43</b>

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

+

412 180.47

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

896 952.90

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (Sauf 1068)			
11	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks en cours (5)			
45X-	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes tiers (5)			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		803 234.78	803 234.78
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>803 234.78</b>	<b>803 234.78</b>

**R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

+

0.00

+

**AFFECTATION AU COMPTE 1068**

0.00

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

803 234.78

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire, Budget cumulé N-	Propositions nouvelles	Vote
<b>011</b>	<b>Charges de gestion générale</b>	<b>119 810.64</b>	<b>79 718.12</b>	<b>79 718.12</b>
6064	Fournitures administratives	400.00	400.00	400.00
616	Primes d'assurance	700.00	700.00	700.00
6225	Indemnités PAYEUR	200.00	200.00	200.00
6237	Publications	20 169.63	20 000.00	20 000.00
6238	Pub,rel. publiques - divers	9 000.00	12 000.00	12 000.00
62381	"Artisart" : pub, rel pub, divers	10 375.00	0.00	0.00
6251	Déplacements	13 000.00	15 000.00	15 000.00
62511	"Artisart" : déplacements	14 622.50	0.00	0.00
6256	Missions	8 000.00	12 000.00	12 000.00
62561	"Artisart" : missions	7 803.50	0.00	0.00
6257	Réceptions	12 000.00	18 000.00	18 000.00
62571	"Artisart" : réceptions	22 425.00	0.00	0.00
627	service bancaire et assimilé	115.01	118.12	118.12
62882	Autres : AGEDI	1 000.00	1 300.00	1 300.00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
6218	autre personnel extérieur au servic	1 000.00	0.00	0.00
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>490 817.53</b>	<b>9 000.00</b>	<b>9 000.00</b>
6531	Indemnités du président	9 000.00	9 000.00	9 000.00
6574	OPERATIONS FACADES	481 817.53	0.00	0.00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>611 628.17</b>	<b>88 718.12</b>	<b>88 718.12</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire, Budget cumulé N-	Propositions nouvelles	Vote
66	Charges financieres	0.00	0.00	0.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	0.00	0.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	1 000.00	5 000.00	5 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>612 628.17</b>	<b>93 718.12</b>	<b>93 718.12</b>
023	Virement à sect° investissement	0.00	803 234.78	803 234.78
042	OP. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00	0.00	0.00
043	OP. ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECT.	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0.00</b>	<b>803 234.78</b>	<b>803 234.78</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>612 628.17</b>	<b>896 952.90</b>	<b>896 952.90</b>

+	RESTES A REALISER N-1	0.00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00
=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>896 952.90</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-02-VCC (25/02/2016)

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2015.**

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5721-1 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats mixtes ;

**VU** l'article R 254-1 du Code des Communes concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** les statuts du Syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

Le compte administratif 2015 du budget principal se solde par **un résultat de fonctionnement de 836 129,16 €** qui se décompose en :

412 180,47 € d'excédent 2015 ;

423 948,69 € de résultat propre à l'exercice 2015 ;

Ce résultat doit financer obligatoirement :

482 461,58 € de solde d'exécution de la section d'investissement et le report d'investissement qui s'élève à 340 773,20 €.

Soit **un besoin de financement global** de la section d'investissement de 823 234,78 €.

En conséquence, le comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement :

- **823 234,78 €** au compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés
- **482 461,58 €** au compte 001 (dépense solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- de conserver le solde, soit **12 894,38 € en section de fonctionnement** (compte 002).

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à Digne-les-Bains, le 25 février 2016.

Le Président du Syndicat Mixte des  
Villages et Cités de Caractère,



Roland AUBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE

Réunion du 25 février 2016

9 heures 30

\*\*\*\*\*

L'an deux mille seize, le 25 février, à neuf heures et trente minutes, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roland AUBERT, Président du Syndicat mixte des villages et Cités de Caractère, à l'Hôtel du Département.

Etaient présents :

En qualité de Délégués

Titulaires du Conseil Départemental :

Delphine BAGARRY  
Evelyne FAURE  
Serge SARDELLA  
Robert GAY

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane : Odile CAPON (déléguée suppléante)  
Colmars les Alpes : Sandrine MONTAGNON  
Cruis : André ORLANDO  
Dauphin : Michèle BERTIN (déléguée suppléante)  
Entrevaux : Lucas GUIBERT  
Lurs : Dominique JAUBERT (délégué suppléant)  
Mane : Marie-Claude DAUPHIN  
Simiane la Rotonde : Marie-José NOEL, Henri DUYN  
(délégué suppléant)

Participaient également :

Anne RINJONNEAU, Chef de service Tourisme du Conseil départemental, Valérie CHARRIER, comptable et secrétaire du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère, Pascal VENTRE, Directeur du Développement, de l'Environnement et de l'Eau, Violette RENAUX, Payeuse départementale, Pierre POURCIN, Conseiller départemental, Guy PISTORES, commune de Dauphin.

En tant que membres experts du comité syndical : Michel GIVAUDAN (expert de la commune de Lurs), Valérie PERNIN (expert de la commune de Riez), Charles SOLDANI (expert de la commune de Seyne les Alpes).

Excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil départemental : Madame Sophie BALASSE, Monsieur Khaled BENFERHAT, Madame Sandrine COSSERAT, Monsieur Jean-Christophe PETRIGNY, Madame Nathalie PONCE GASSIER, Madame Alberte VALLEE.

Mesdames et Messieurs les délégués des communes : Madame Marion COZZI, Monsieur MAZZOLI, Madame Catherine DAUTHIER, Madame Amandine DELARBRE, Monsieur Hugues BEESAU, Madame Magali SURLE GIRIEUD, Monsieur Gilbert PANNUTI, Monsieur Alain TROUCHET, Monsieur Jean-Louis DEVENU, Monsieur Christian PERREAUT, Monsieur Mathieu CONIL, Monsieur Patrick ANDRE, Monsieur Dominique JAUBERT, Monsieur Michel JACOD, Madame Hélène DESPAGNE, Monsieur Robert BOXBERGER, Madame Carine BOUSQUET, Madame Maryse PAUL, Monsieur Claude ARNAUD, Monsieur Christophe BIANCHI, Monsieur Francis HERMITTE, Madame Joëlle SAINT MARTIN, Jean-Louis ADRIAN, Président d'honneur du Syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère, Marie-Françoise BRUNEL, déléguée départementale FONDATION DU PATRIMOINE, Etienne BERGDOLT, architecte des Bâtiments de France, Christine LEBAILLY, service développement culturel.



Tel : 04.92.30.05.75  
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Réunion du jeudi 9 mars 2023 - 10 heures 30

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

#### Etaient présents :

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Michèle COTTRET  
Robert GAY

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin : Marc PATIMO  
Entrevaux : Lucas GUIBERT  
Lurs : Jacqueline LADET  
Mane : Michèle RIEMANN  
Montfuron : Pierre FISCHER Maire  
Moustiers : Robert BOXBERGER  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO



#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Geneviève HAMOT, Christophe BIANCHI (Maire de Riez),

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Claude BONDIL, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMERO, Jean-Michel TRON, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Lucie GOSSMANN, Jean Michel BOUGE, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-07-VCC (09/03/2023)**

**Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Agence de Développement 04**

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°97-662 en date du 17 mars 1997 portant création du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère et adoption des statuts, modifiés par arrêté préfectoral 2005-332 du 22 février 2005 et par arrêté préfectoral 2022-364-009 du 30 décembre 2022 ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère en date du 28 novembre 2022 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** le débat d'orientations budgétaires en date du 9 février 2023,

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le Président proposant le renouvellement de l'adhésion du syndicat mixte à l'agence de Développement des Alpes-de-Haute-Provence pour un montant de 200 € annuels ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** le renouvellement de l'adhésion du syndicat mixte Villages et Cités de Caractère à l'Agence de Développement des Alpes-de-Haute-Provence pour l'année 2023.

**Le comité syndical**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 mars 2023**

**Le Président du Syndicat Mixte,**

**Alain DELSAUX**





Tel : 04.92.30.05.75  
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Réunion du jeudi 9 mars 2023 - 10 heures 30

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

#### Etaient présents :

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Michèle COTTRET  
Robert GAY

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin : Marc PATIMO  
Entrevaux : Lucas GUIBERT  
Lurs : Jacqueline LADET  
Mane : Michèle RIEMANN  
Montfuron : Pierre FISCHER Maire  
Moustiers : Robert BOXBERGER  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint-Martin de Brômes :  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Geneviève HAMOT, Christophe BIANCHI (Maire de Riez),

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Claude BONDIL, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMERO, Jean-Michel TRON, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Lucie GOSSMANN, Jean Michel BOUGE, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

**Objet : Avis sur les opérations « façades et toitures » : 2ème programmation au titre de l'exercice 2023**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°97-662 en date du 17 mars 1997 portant création du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère et adoption des statuts, modifiés par arrêté préfectoral 2005-332 du 22 février 2005 et par arrêté préfectoral 2022-364-009 du 30 décembre 2022 ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère en date du 28 novembre 2022 ;

**VU** la délibération du Comité syndical en date du 2 juin 2016 portant sur la modification des critères en faveur des opérations de façades et de toitures ;

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le Président présentant les modalités de versement des subventions pour les opérations façades et toitures des pétitionnaires privés et proposant une deuxième sélection d'opérations pour l'exercice 2023 qui fera l'objet d'un rapport à la session de juin 2023.

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de donner un avis favorable à l'opération suivante, ainsi qu'aux subventions proposées, à charge pour le Département et les communes concernées de voter les subventions correspondantes :

**Travaux des particuliers :**

- **A Annot :**

**Maître d'ouvrage : Benjamin MURAIRE**

**"Réfection de la toiture Promenade de la Beïte à Annot (parcelle B875)**

Le coût de l'opération s'élève à 32 313,60 € TTC

**Montant de l'aide proposée : 2 490 € (dont 1 245 € à verser par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et 1 245 € à verser par la Commune d'Annot)**

**Maître d'ouvrage : Sylvie CHIOCCI**

**"Réfection de la toiture Avenue de la Gare à Annot (parcelle 8F541)**

Le coût de l'opération s'élève à 23 686,74 € TTC

**Montant de l'aide proposée : 1 880,90 € (dont 940,45 € à verser par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et 940,45 € à verser par la Commune d'Annot)**

- **A Cruis :**

**Maître d'ouvrage : Alain VALENNE**

**"Réfection de la toiture Route de Saint Etienne Les Orgues à Cruis (parcelle 149)**

Le coût de l'opération s'élève à 14 392,40 € TTC

**Montant de l'aide proposée : 918 € (dont 459 € à verser par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et 459 € à verser par la Commune de Cruis)**

**Maître d'ouvrage : Guy PARRAUD**

**"Réfection de la toiture Rue Grande à Cruis (parcelle F171/172)**

Le coût de l'opération s'élève à 9 943,12 € TTC

**Montant de l'aide proposée : 863 € (dont 431,50 € à verser par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et 431,50 € à verser par la Commune de Cruis)**

Le comité syndical

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 mars 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX

